



Altarea annonce les résultats de son offre de rachat sur trois souches obligataires pour un montant nominal total de 270 millions d'euros

Altarea (la Société), leader de la transformation urbaine et premier développeur immobilier de France, annonce les résultats de son offre de rachat (l'Offre de Rachat) visant :

- l'emprunt obligataire d'Altarea d'un montant nominal total de 500.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,250% et venant à échéance le 5 juillet 2024 (dont le montant en circulation est de 385.500.000 euros) (ISIN: FR0013266525) (les Obligations 2024) ; et
- l'emprunt obligataire d'Altarea d'un montant nominal total de 500.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,875% et venant à échéance le 2 juillet 2025 (dont le montant en circulation est de 500.000.000 euros) (ISIN: FR0013346814) (les Obligations 2025) ; et
- l'emprunt obligataire d'Altarea d'un montant nominal total de 500.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,875% et venant à échéance le 17 janvier 2028 (dont le montant en circulation est de 500.000.000 euros) (ISIN: FR0013453974) (les Obligations 2028 et ensemble avec les Obligations 2024 et les Obligations 2025, les Obligations).

A l'issue de la période d'Offre de Rachat, la Société a le plaisir d'annoncer l'acceptation de l'Offre de Rachat pour un Montant Maximum de Rachat (*Maximum Acceptance Amount*) final de 269.900.000 euros.

- S'agissant des Obligations 2024 :
 - a) le montant final total en principal des Obligations 2024 rachetées s'élève à 120.300.000 euros ;
 - b) aucun facteur de réduction final (*final Tender Pro-Rating Factor*) n'est appliqué aux Obligations 2024 ;
 - c) le montant nominal total final des Obligations 2024 en circulation à compter de la date de règlement de l'Offre de Rachat sera de 265.200.000 euros,
- S'agissant des Obligations 2025 :
 - a) le montant final total en principal des Obligations 2025 rachetées s'élève à 99.600.000 euros ;
 - b) aucun facteur de réduction final (*final Tender Pro-Rating Factor*) n'est appliqué aux Obligations 2025 ;
 - c) le montant nominal total final des Obligations 2025 en circulation à compter de la date de règlement de l'Offre de Rachat sera de 400.400.000 euros, et

- S'agissant des Obligations 2028 :
 - a) le montant final total en principal des Obligations 2028 rachetées s'élève à 50.000.000 euros ;
 - b) le facteur de réduction final (*final Tender Pro-Rating Factor*) des Obligations 2028 est de 34% ;
 - c) le montant nominal total final des Obligations 2028 en circulation à compter de la date de règlement de l'Offre de Rachat sera de 450.000.000 euros.

Le succès de l'Offre de Rachat permet à Altarea d'optimiser le niveau de ses liquidités, ainsi que le volume et le coût de son endettement financier.

A PROPOS D'ALTAREA - FR0000033219 - ALTA

Altarea est le 1^{er} développeur immobilier de France. A la fois développeur et investisseur, le Groupe est présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) lui permettant d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. Le Groupe dispose pour chacune de ses activités de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altarea est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris.

CONTACTS FINANCE

Eric Dumas, Directeur Financier
edumas@altarea.com, tél : + 33 1 44 95 51 42

Agnès Villeret - KOMODO
agnes.villeret@agence-komodo.com, tél. : +33 6 83 28 04 15

Pierre Perrodin, Directeur Financier Adjoint
pperrodin@altarea.com, tél : + 33 6 43 34 57 13

Avertissements

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certains pays peut être limitée par la loi. Aucune offre de vente ou sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription de valeur mobilière ne saurait être effectuée dans un pays ou territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la réglementation en vigueur ou avant son enregistrement ou sa qualification en vertu du droit boursier en vigueur dans ledit pays ou territoire. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.

Les offres de vente d'Obligations transmises dans le cadre l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas acceptées dans toutes les circonstances où une telle offre de rachat ou sollicitation serait illégale. La Société n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

États-Unis

*L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis par voie de courriers, ou tout autre moyen ou instrument (cela comprend, de manière non limitative, la télécopie, le télex, le téléphone, les courriers électroniques, ou par d'autres moyens de transmission électronique) du commerce interétatique ou extérieur, ou des infrastructures d'une bourse nationale aux États-Unis, des Obligations aux États-Unis ou vers toute U.S. Person, tels que ces termes sont définis par la Regulation S du Securities Act de 1933 (tel que modifié, le **Securities Act**) (une **U.S. Person**). Les Obligations susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par aucun de ces moyens ou concours aux États-Unis ou par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis conformément à la Rule 800(h) du Securities Act. En conséquence, toute copie du présent document et tout autre document relatif à l'Offre de Rachat ne sont pas et ne doivent pas être, directement ou indirectement, diffusés, transférés ou transmis de quelque manière que ce soit, aux États-Unis ou à une telle personne. Toute instruction d'apport (tender instruction) en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et toute instruction d'apport (tender instruction) effectuée par une personne située ou résidente aux États-Unis, ou tout agent, fiduciaire ou tout autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions à partir des États-Unis, sera nulle et ne sera pas admise.*

*Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, les **États-Unis** signifie les Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Iles Vierges des Etats-Unis, Guam, les Samoa américaines, l'Ile de Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout état des Etats-Unis et le District de Columbia.*